

Canton de Berne
Commune mixte de Nods


Chasseral

Plan d'Aménagement Local (PAL)



Plan de Zones d'Affectation (PZA)

1:2'000

ATB SA

Impressions communales - 3000 Yverdon
Promenade 22 - 2720 Trélex
Tél 032 487 59 77 - Fax 032 487 67 65
tralex@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch

N° dossier 4121

Format 75 x 120 cm

N° plan 001

Date	Projet	Dessiné	Contrôlé
02.08.2019 Exp	MBa	BC	MBa
14.08.2020 DP	MBa	DU	MBa
19.11.2021 DP	MBa	TKa	MBa
01.02.2022 App	MBa	es	MBa

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION

Procédure de Participation (art. 58 LC)
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District
Information et Participation de la Population (IPP)
Séance d'information publique

Examen Préable (Exp, art. 59 LC et 118 OC)
Procédure d'opposition (art. 60 LC)
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District
Dépôt Public (DP)
Séance de conciliation
Opposition liquidée
Opposition maintenue
Réservation de droit

Adoption (art. 66 al. 2 LC et art. 25 RO)
Arrêté par le Conseil Communal
Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Communale

Modification mineure (art. 122 al. 7 OC)
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District
Dépôt Public (DP)
Opposition liquidée
Opposition maintenue
Réservation de droit

Attestation (art. 120 OC)
Au nom de la Commune mixte de Nods

Madame le Maire
Mary-Claude BAYARD

L'Administratrice Communale
Ana SANTOS

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes, l'Administratrice Communale

Approbation (art. 61 LC)
Approuvé par l'Office cantonal des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

Limite de forêt faisant foi approuvée par l'Office cantonal des Forêts et des Dangers Naturels (OFDN)

LÉGENDE :

ZONES À BÂTIR / ZONES BÂTIES

H1

Zone d'habitation 1

H2

Zone d'habitation 2

M2

Zone Mixte 2

VA

Village Ancien

ZBP

Zone affectée à des Besoins Publics

Limite entre zones d'affectation

ZSL

Zone destinée aux installations de Sport et de Loisirs

PERIMÈTRES

II

DS Degré de Sensibilité au bruit (OPB cf. art. 211 RCC)

Profondeur de construction de 30m (DS III, OPB cf. art. 211 RCC)

Densité d'utilisation particulièrement élevée

AUTRES ZONES D'AFFECTATION

ZPO A

Zone à Planification Obligatoire

PQ

Plan de Quartier

A

Zone d'Activités

ZV

Zone de Verdure

"OBJETS" - ÉLÉMENTS NATURELS / CULTURELS

EB A

Périmètre de Protection des Sites (PPS)

■

Fontaine protégée

■

Arbre d'Essence Majeure (Représentation schématique)

Limite de forêt faisant foi selon art. 10, alinéa 2 Lfo

À TITRE INDICATIF

Limite communale

■

Monument historique digne de protection au Recensement Architectural

■

Monument historique digne de conservation au Recensement Architectural

NCTP

Niveau de Qualité de la desserte par les Transports Publics

Cours d'eau à ciel ouvert

Cours d'eau mis sous terre

11.00

Cotation de l'ERE

